

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 24 FRUCTIDOR, an IV de la république française.
 Samedi 10 SEPTEMBRE 1796, (vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VERBAT?)

Détails extraits des papiers étrangers sur plusieurs combats. — Bonnes intentions du directoire qui veut que la constitution soit exécutée par tout le territoire de la république. — Commission nommée pour examiner la loi du 5 brumaire. — Etat des prisonniers faits par l'armée d'Italie depuis le 11 thermidor.

Cours des changes du 25 fructidor.

Mandat	7	10
Amsterdam	60 $\frac{1}{4}$	à 30 j.
Hambourg	187	à 3 m.
Gênes	91	à 25 j.
Livourne	99	à 45 j.
Basle	à p	à 40 j.
Madrid	11	7 6
Cadix	11	5
Portug.	91	
Guin.	25	3
Piastre	5	3 6
Or fin.	99	10
Marc d'argent	49	7 6
Quadrupl.	78	5

NOUVELLES DIVERSES.

ANGLETERRE.

Londres, 2 septembre. On reçut hier, dans les bureaux du secrétaire d'état, des dépêches du comte d'Elgin et de M. Hammond, envoyés du roi à Berlin. On croit que la mission de ce dernier n'aura pas les succès qu'on s'en promettoit.

Des dépêches du marquis de Butte, notre ambassadeur à Madrid, sont arrivées hier matin. Il s'est tenu sur-le-champ un conseil, où se trouvèrent tous les ministres.

Notre position envers l'Espagne devient de jour en jour plus critique. A Paris on ne doute pas que les hostilités ne commencent bientôt. Nous avons peine à croire que l'Espagne se détermine à une guerre avec l'Angleterre : nous voyons bien ce qu'elle auroit à perdre ; mais nous ne devinons pas aussi aisément ce qu'elle pourroit gagner. Gibraltar ? l'expérience doit lui avoir prouvé combien cette conquête est difficile, et ce qu'elle peut lui coûter. Le Portugal ? c'est un beau projet que d'en faire une province d'Espagne ; mais les portugais combattront jusqu'au dernier soupir, pour éviter un événement qui seroit pour eux le plus affreux des malheurs ; et l'Angleterre a les plus grands intérêts à s'y opposer. D'ailleurs la possession précaire du Portugal et de Gibraltar dédommageroit-elle l'Espagne

des pertes énormes qu'elle feroit sûrement dans les deux Indes ?

ALLEMAGNE.

Francfort, 27 août. Le 24, la députation de guerre, en annonçant au public que 3 millions en argent, et deux millions en fournitures de la contribution se trouvoient acquittés, a dit que les arrérages considérables qui restoient encore à payer, nécessitoient de nouveaux sacrifices et que si on ne mettoit pas plus d'empressement à venir au secours de l'état qu'on ne l'avoit fait jusqu'ici, on se verroit obligé de faire imprimer la liste des souscripteurs, et d'abandonner chaque particulier aux suites désagréables qui pourroient en résulter. La députation ajoute qu'on n'a rien négligé pour obtenir quelque adoucissement aux conditions dures qui ont été imposées ; mais tous ses efforts ont été infructueux, et ce ne sera qu'en remplissant fidèlement les obligations contractées, qu'on pourra obtenir la liberté des otages, la délivrance de toute charge et impositions ultérieures, la liberté du commerce et de la foire, la neutralité et la paix, objets essentiels qui ont toujours été le premier but de la sollicitude de la députation.

Une note officielle insérée dans un de nos papiers, évalué à 400 hommes tués, blessés et prisonniers, la perte des français dans la dernière attaque près d'Amberg ; et à mille tués la perte des autrichiens. C'est le 17 et non le 18 qu'eut lieu ce combat. — La gazette de Bayreuth du 23, dit qu'à la suite de cette affaire, un corps de troupes françaises se détacha de l'armée, et prit la route de Bayreuth, se dirigeant sur la Bohême. Des lettres de Bayreuth disent que c'est la division du général Lefebvre.

Le contingent saxon est arrivé depuis le 5, sur les frontières de Saxe. Le général baron de Lindt, qui avoit fait un court voyage à Dresde, est retourné à l'armée.

La neutralité armée de la Saxe a été reconnue par la France sous la médiation de S. M. P. — Le long du cordon de l'armée saxonne, sur la frontière du Voigtland, on a placé des poteaux avec l'inscription : *Neutralité armée.*

Le comte de Lillé, arrivé le 11 à Leipsig, fut obligé de descendre dans une auberge des fauxbourgs, toutes celles de la ville étant occupées : on prétend qu'il avoit le projet de se rendre à Dresde où il avoit envoyé son né-

ministre ; mais que le gouvernement ne jugea pas à propos de l'y recevoir , et fit enjoindre au ministre par le major de la place , de quitter la ville. Le 15 le comte de Lille continua son voyage : on croit qu'il se rend à Pétersbourg.

Nuremberg, le 23 août.

Hier, nous entendimes ici une forte canonnade qui se prolongea jusques dans la nuit. Voici ce qui y a donné lieu. Une partie de l'armée de l'archiduc Charles qui avoit passé le Danube du côté de Donawerth, a repassé subitement ce fleuve entre Neubourg et Ingolstadt ; elle s'est portée rapidement contre l'aile droite de l'armée de Jourdan, commandée par le général Bernadotte, et l'a attaquée avec beaucoup d'impétuosité dans les environs de Neumark. A la suite d'une action très vive, et qui a duré pendant toute la journée, les français ont été complètement battus et repoussés jusques à Altorff. A en juger par le nombre de blessés qui ont été transportés ici, la perte des républicains a dû être fort considérable. Nous attendons des détails ultérieurs et plus circonstanciés sur cet événement.

Du 24. Une grande partie de la garnison française a quitté dans la nuit notre ville, et s'est portée vers Erlang. Les troupes qui sont restées ont placé du canon au château et aux différentes issues. Toutes les portes de la ville sont fermées. On assure que ce matin une patrouille de 20 hussards autrichiens a paru devant la Frauenthor. Notre position est très critique.

Du 25. Hier les français qui se trouvoient encore ici se retirèrent successivement dans les environs de Vorchheim. A 2 heures de l'après midi, les avant-postes autrichiens parurent devant la Frauenthor ; ils enfoncèrent les portes qui étoient barricadées, et environ 200 hommes ayant traversé la ville, se mirent à la poursuite des français ; ils se portèrent jusqu'à Puch, d'où ils ramenèrent le soir plusieurs prisonniers. A 6 heures on entendit une forte canonnade venant des environs de Lauß, et qui dura jusqu'à la nuit.

Les impériaux sont entrés ce matin dans la forteresse de Rothenberg.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au rédacteur. — Châlons-sur-Meuse, le 17 fructidor.

Les bandits, les assassins de la commune de Châlons ont voulu singer leurs frères de Paris. Dans la nuit du 15 au 16 fructidor présent mois, ils ont cassé ou fait casser leurs fenêtres ; en vain ils crient que c'est l'ouvrage des royalistes ; cette secte d'égorgeurs veut du sang ; mais qu'ils tremblent ! au premier mouvement qu'ils susciteront, les vrais amis de l'ordre et de la chose publique déploieront leur courage enchaîné depuis trop long-tems.

Au même. — Landau, le 17 fructidor, an 4.

Les autrichiens renfermés dans Manheim et Philipsbourg, inquirètent beaucoup nos environs ; ils ont établi un camp entre Frankendall et Oggersheim, d'où ils font des incursions par tout le Palatinat, et même jusqu'à Deux Ponts. Les troupes qui étoient ici et à Germesheim, sont parties pour chasser l'ennemi et le forcer à rentrer dans ses places.

La patience avec laquelle nos volontaires supportent cette sorte de fatigues, est vraiment héroïque ; une

grande partie sont sans souliers, et malgré cela ils montent la garde et bivouaquent comme s'ils étoient bien habillés. A quoi donc servent ces millions avec lesquels les principautés achètent leur paix de nos généraux ?

Au même. — Montpellier, le 13 fructidor.

Les honnêtes gens de cette commune sont toujours exposés aux insultes et aux vexations des terroristes. Chaque jour quelque scène fâcheuse et sanglante se renouvelle.

Le 8 un jeune homme de 15 ans nommé Dupin, a été bâtonné, sous prétexte qu'il portoit des boucles aux oreilles, et des tresses dans la queue.

Le 9 un citoyen paisible nommé Matet, a été assailli par une troupe de ces coupe-jarets, et traité de chouan, muscadin, etc.

Le 11 le chef de la révolte et des pillards (dans le mois de pluviose dernier) surnommé Brutus, condamné à 10 ans de fers, évadé des prisons et repris à Pézenas, a été mis au carcan ; les jacobins lui ont fait entrer, et publiquement, une collecte ; et l'un de ses partisans a eu l'impudence de monter sur l'échafaud lui donner l'accolade fraternelle, et lui assurer qu'il lui restoit bien des amis.

Il est tems que le gouvernement ouvre les yeux sur la situation de nos malheureuses contrées où l'engance jacobine se propage, et qu'il prenne des mesures promptes et vigoureuses pour réprimer leur audace et leurs crimes.

P. S. Guerre ouverte et à outrance est déclarée par les scélérats, aux tresses, aux faces pendantes, aux épingles de chemise, aux boucles d'oreilles, aux culottes et souliers à cordons, aux collets de couleur, aux tailles larges, etc. etc. — Au nom de la tranquillité, envoyez-nous un mannequin pour nous servir de modèle d'un costume décent, qui puisse nous concilier le suffrage flatteur des patriotes exclusifs.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Le directoire exécutif, dans une lettre écrite au ministre de la guerre, propose différentes réformes qui simplifieront cette vaste machine du ministère le plus compliqué, et porteront l'ordre et l'économie dans ce dispendieux labyrinthe de bureaux, où les affaires s'embarrassent par la multitude même des mains qui les traitent, et où le trésor public s'épuise en vaines profusions qui ruinent l'état sans satisfaire les employés. Ces réformes étoient réclamées depuis long-tems par la situation de la France, dont les ressources tarissantes sont tous les jours absorbées par des besoins qui surpassent tous les calculs, en dévorant toutes les richesses ; mais elles se lient encore à l'heureux projet que le directoire a conçu de faire disparaître du sol français tout cet appareil du régime militaire qui double les dépenses de la guerre, effraie les citoyens, et n'est pas moins désastreux pour la propriété particulière que pour la propriété publique.

Si quelque chose, indépendamment de la loi du devoir, pouvoit engager le directoire exécutif à faire le bien, ce seroit assurément cet applaudissement général qui s'élève et retentit autour de lui, lorsque quelque acte d'humanité et de douceur, ou même quelque pensée, quelque projet consolateur vient heureusement con-

ster avec ces mesures effrayantes, ces essais terribles
 pouvoir, ces menaces enfin qui aigrissent plus encore
 elles n'épouvantent, et qui peuvent convaincre de la
 nécessité d'obéir, sans persuader de la nécessité de s'at-
 tacher au gouvernement. On s'élève contre lui, lorsqu'il
 veut mettre la terreur à la place de la confiance, lors-
 qu'il emploie la crainte qui humilie au lieu de l'espé-
 rance qui rassure et séduit; mais avec quel plaisir ne
 fait-on pas l'occasion de le remercier, lorsqu'il penche
 vers le bien, quels gages ne lui donne-t-on pas de la
 surveillance dont on ne cesseroit de l'environner, s'il
 cessoit de s'occuper à guérir nos plaies, à consoler
 nos souvenirs, à soutenir notre constance, au lieu de
 porter l'aigreur, le découragement, le désespoir dans
 toutes les âmes?

Nous apprécions bien sans doute les immenses em-
 barras qui gênent l'action de son autorité naissante et
 encore mal affermie; nous savons qu'au milieu des restes
 nombreux de tant de partis qui de tems en tems semblent
 maître de leurs cendres, mille inquiétudes peuvent
 agiter et le tourmenter; nous savons qu'il a droit de
 regarder encore plutôt comme le défenseur jaloux,
 que comme le conservateur paisible du dépôt remis
 entre ses mains; mais quelles que soient les raisons qui
 l'excusent, qu'il est difficile de ne pas saisir quelquefois
 celles qui déposent contre lui, et combien il seroit plus
 consolant de le louer toujours, que de le blâmer souvent!
 On s'imagine mal-à-propos que le plaisir de censurer
 les opérations du gouvernement est le seul attrait qui
 le porte à la censure; mais ce plaisir est toujours un
 motif, il devient quelquefois un devoir que la prudence,
 est vrai, peut éviter de remplir, mais que le zèle ar-
 dent de l'humanité impose impérieusement; c'est ce
 même zèle qui nous engage à citer avec éloge le passage
 avant de la lettre du directoire au ministre de la
 guerre:

L'intention du directoire, citoyen ministre, est donc
 de, dès ce moment, tout le territoire de la république,
 compris les pays réunis, soit mis sur le pied de la plus
 profonde paix; que le nombre des troupes y soit réduit
 à quelques garnisons des places fortes; que le service
 de l'intérieur se fasse uniquement par la gendarmerie
 nationale et les gardes nationales sédentaires; que tout
 le surplus des forces soit porté hors des frontières, ou
 confié aux armées triomphantes; elles achèveront d'ac-
 complir un ennemi sourd à la voix de l'humanité et de ses
 propres intérêts. Toutes les troupes de France vivront
 de leurs dépens, toutes les calamités de la guerre seront
 transférées sur son territoire, jusqu'à ce qu'il lui plaise
 d'accepter les conditions justes et modérées que
 nous n'avons cessé et que nous ne cesserons de lui offrir.
 Quant à l'intérieur, l'intention du directoire exécutif est
 de faire disparaître jusqu'au dernier vestige du régime
 monarchique: elle est que l'ordre constitutionnel soit uni-
 forme sur toute l'étendue de la république, que les
 citoyens se rapprochent par les soins de l'agriculture,
 par les liens du commerce, et par l'amour des arts; c'est
 tout ce qu'il faut de préparer le repos et les chants de victoire qui
 doivent accueillir, à leur retour, nos immortels dé-
 fenseurs.

Le ministre de la police générale concourra puissam-
 ment à ce but, par l'organisation complète des gardes
 nationales sédentaires, dont il s'occupe avec ardeur, et

les citoyens sentiront facilement, que dans un état libre
 il faut se garder soi-même; qu'il faut, par conséquent,
 que chacun fasse son service de garde nationale ponc-
 tuellement, avec zèle et avec joie.

Hâté, citoyen ministre, autant qu'il est en vous,
 cette époque aussi désirable; supprimez, de suite, ces
 nombreux établissemens, ces administrations partielles
 que la guerre avoit nécessités, qu'une guerre, sur-tout,
 commencée par l'enthousiasme, avoit créés sans mé-
 thode, sans uniformité, et multipliés sans mesure;
 ramenez enfin, rapidement et sans secousses néanmoins,
 toutes les branches de votre département, à l'état régulier
 et constant qu'elles doivent conserver pendant la
 longue paix qui, sans doute, succédera bientôt à cette
 lutte terrible et glorieuse, soutenue par un peuple libre
 contre la multitude sanguinaire de ses ennemis coalisés.

Signé REVELLIÈRE LÉPREUX, président.

P A R I S, le 23 fructidor.

La dernière séance en comité secret, dit-on, a été très-
 intéressante: on y a lu un message du directoire qui
 rappelle au corps législatif l'affreuse situation où se
 trouvent les armées, et principalement la garnison de
 la Rochelle. Cette garnison, d'après les procès-verbaux
 signés par l'état-major et les officiers de la place, n'a
 point de viande et point de bouillon pour ses malades;
 elle ne se nourrit que de mauvais pain d'avoine, et
 manque de tous les objets de première nécessité. Après
 la lecture de ce message, un député est monté à la tri-
 bune, et il s'est plaint de ce que le directoire cherchoit
 à rejeter sur le corps législatif la détresse des armées,
 tandis que cette détresse ne devoit être attribuée qu'au
 directoire: Ou il a reçu les fonds décrétés, a dit l'ora-
 teur, ou il ne les a pas reçus. S'il les a reçus, pourquoi
 nous adresse-t-il de pareilles plaintes? S'il ne les a pas
 reçus, pourquoi ne vient-il pas nous le dire? Camus
 a parlé ensuite avec beaucoup de sévérité. Il s'est plaint
 amèrement des dépenses qui se faisoient au Luxembourg.
 On a donné, a-t-il dit, 300 mille livres pour le trimes-
 tre dernier; on demande encore 200 mille livres pour
 celui-ci. Camus a pensé qu'on ne devoit accorder que la
 moitié de cette somme, et employer le reste à subvenir
 aux besoins pressans de la garnison de la Rochelle. Il a
 ajouté que l'architecte du Luxembourg, pour faire voir
 qu'on avoit beaucoup travaillé et beaucoup dépensé,
 s'étoit empressé de mettre à découvert les toits du palais,
 avant même qu'il fût achevé; les toits ont beaucoup
 souffert de cette précipitation, et il faudra recommencer
 beaucoup de choses. Camus s'est résumé à demander
 qu'on donnât un tableau exact des dépenses et des
 moyens d'y subvenir.

Le général de division Alexandre Berthier a envoyé
 l'état des prisonniers faits depuis le 16 jusqu'au 22 therm.

Il comprend le général prince Bessier. — Trois colo-
 nels. — Quatre lieutenans-colonels. — Cinq majors. —
 Cinquante-neuf capitaines. — Soixante-six lieutenans.
 — Vingt-cinq sous-lieutenans. — Trente-trois enseignes.
 — Un adjudant. — Et treize mille quatre cent cin-
 quante-sept sous-officiers ou soldats. L'ennemi a de plus
 eu sept à huit mille hommes tués ou blessés, et beaucoup
 de déserteurs, et on lui a pris quatre cents chevaux de
 houlans. — Quatre-vingt-deux pièces d'artillerie. —
 Deux cent dix caissons.

On lit dans les papiers anglais la lettre suivante :
Lettre de madame de Lafayette à l'empereur.

« Le commandant d'Olmütz m'a appris hier qu'en réponse à ma demande d'aller passer huit jours à Vienne pour y consulter un médecin, sa majesté impériale a déclaré que, sous aucune considération, je ne pouvois approcher de cette capitale, mais qu'elle consentoit à ce que je quittasse cette prison, sous la condition expresse de n'y jamais rentrer.

» J'ai l'honneur de répéter la réponse que j'ai faite au commandant : solliciter les secours que l'état de ma santé exige, est un devoir que m'impose mon attachement à ma famille et à mes amis; mais ils sont persuadés qu'il ne m'est pas possible de les acheter au prix qu'on leur attache. Je ne puis oublier que lorsque nous étions l'un et l'autre sur le point de périr, moi par la tyrannie de Robespierre, M. de Lafayette par les souffrances physiques et morales de sa captivité, je ne pus obtenir la permission ni de recevoir de ses nouvelles, ni de l'informer que ses enfans et moi existoient encore; rien donc ne pourra m'engager à m'exposer une seconde fois aux horreurs d'une pareille séparation, quel que soit l'état de ma santé, quels que graves que soient les inconvéniens qui peuvent résulter pour moi et pour mes filles d'un pareil séjour, nous acceptons toutes les lois, avec la plus vive reconnaissance, la permission que la bonté de sa majesté impériale nous accorde de partager sa captivité avec tous les inconvéniens et les dangers qui l'accompagnent. »

Les gazettes allemandes que nous venons de recevoir contiennent les détails d'une bataille sanglante livrée le 21 août près de Schwarzenfeld.

« La bataille a été terrible, dit la gazette de Bareuth, elle s'est prolongée jusques dans la journée du 22. Enfin, après des prodiges de valeur de part et d'autre, la victoire s'est déclarée pour les autrichiens; la perte de nos côtés a été très-considérable. On évalue celle des français à 10 mille hommes tant tués que blessés.

Les français ont abandonné Forcheim; les autrichiens sont à leur poursuite.

Des lettres d'Espagne, arrivées à Bayonne le 7 fructidor, annoncent que l'escadre de Cadix, après avoir laissé l'escadre française sur le cap Saint-Vincent, est rentrée, à l'exception de quatre vaisseaux et deux frégates qui ont continué à faire voile.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 22 fructidor.

Après la lecture du procès-verbal, aucun rapport ne se trouvant à l'ordre du jour, on lève la séance.

Séance du 23.

On entend un rapport de Rouhaut, à la suite duquel on approuve la résolution du 19 fructidor, portant que la remise de dix pour cent accordée sur le prix des maisons d'habitation qui, en exécution de la loi du 6 floréal dernier, ont été estimées séparément, doit s'étendre sur la totalité du prix.

DE L'IMPRIMERIE DE LE NORMANT, rue des Frères-Saint-Germain-l'Auxerrois. (Dupré rédacteur.)

(4) CONSEIL DES CINQ-CENT

Addition à la séance du 22 fructidor.

Durant sa mission dans les départemens du Midi Reverchon, en sa qualité de commissaire du pouvoir exécutif, a destitué un membre de l'administration du département de l'Ain. Cette administration a pourvu aussitôt au remplacement, conformément à la constitution; mais sans y avoir égard, Reverchon a depuis nommé lui-même le citoyen Decœur pour remplacer l'administrateur par lui destitué. L'administration a réclamé, elle a invoqué les droits que lui attribue l'acte constitutionnel; mais le directoire a confirmé l'arrêté de son commissaire.

Dans cet état l'affaire a été soumise au conseil; une commission a été nommée pour l'examiner, et son rapporteur propose aujourd'hui de déclarer nul l'arrêté du directoire, confirmatif de celui de Reverchon; parce qu'il est contraire à la constitution, qui veut que les administrations départementales pourvoient elles-mêmes au remplacement de ceux de leurs membres qui cessent leurs fonctions, soit par démission, soit autrement.

On réclame l'impression du rapport et l'ajournement du projet.

Un membre: Il s'agit de savoir si les commissaires du directoire auront plus de pouvoir que le directoire lui-même: la question est bien importante, j'appuie donc l'ajournement.

Reverchon: J'aurais cru que la commission se serait abstenue de faire un rapport sur cette affaire; je l'ai en effet prévenu que l'administrateur que j'avais nommé n'étoit plus en fonctions.

Duplantier: Notre collègue Reverchon auroit voulu qu'il ne fût point fait de rapport à ce sujet; mais quelques égards que nous ayons pour lui, je ne crois pas que nous devions laisser violer la constitution. On ne peut être quitte aujourd'hui en disant qu'on a réparé l'attentat fait à la constitution; je ne pense pas qu'il doive être ainsi; toutefois le conseil peut n'être pas en ce moment assez éclairé; je vote donc pour l'ajournement.

Cette proposition est appuyée, et mise aux voix, elle est adoptée.

Séance du 23 fructidor.

On procède à la nomination de la commission chargée d'examiner la demande en rapport de la loi du 3 brumaire.

Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture d'un message du directoire.

On dit que les membres de la commission nommés sont, Thibaudeau, Doucet, Genevois, Izoard et D'fermont.

Les spectateurs se retirent avant que le résultat du scrutin soit publié.

A V I S.

Le prix est de 1 franc en numéraire pour 3 mois, 18 francs 6 et 36 pour un an.

Toutes lettres non-affranchies resteront au rebut.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEXOUX, rue des Frères S. Germain l'Auxerrois, n°. 42.